



## **DOSSIER D'INSCRIPTION AU TRANSPORT** **SCOLAIRE 2026-2027**

Merci de transmettre ce dossier complété

au plus tard le 17 juillet 2026

Documents à fournir :

- Fiche d'inscription complétée et signée.
- Règlement du transport scolaire signé
- Attestation de l'employeur pour chaque parent

**Tout dossier incomplet sera refusé**

Ce dossier d'inscription au transport scolaire est à renouveler tous les ans.



**FICHE D'INSCRIPTION  
TRANSPORT SCOLAIRE ANNEE 2026/2027**

**1e Enfant**

**(à retourner impérativement au plus tard le vendredi 17 juillet 2026 en Mairie)**

**NOM ET PRENOM DE L'ENFANT**

Date de Naissance

Adresse :

PHOTO  
(obligatoire)

**Nom et Prénom d'un Responsable légal**

N° Tél

Courriel

@

**Contact en cas d'absence (gardienne ou autre)**

N° Tél

**ECOLE fréquentée**

Bornèque   
Canetons Mat.   
Centre B   
Centre A

**Arrêt de prise en charge**

**Le matin**  Acacias  
 Marronniers  
 Japy  
 Centre-ville  
 Maison Enfant  
 Bornèque (ex Mésanges)

**Arrêt où l'enfant doit être déposé**

**Avant le repas**  Maison Enfant  
 Japy  
 Acacias  
 Marronniers  
 Centre-ville

**Après le repas**

(Horaires précis voir feuille jointe)

Acacias  
 Marronniers  
 Japy  
 Centre-ville  
 Maison Enfant  
 Mésanges

**Le soir**

Maison Enfant  
 Mésanges  
 Japy  
 Acacias  
 Centre-Ville  
 Marronniers

Par la présente signature, le responsable légal et l'enfant valident leur demande d'inscription au service de bus scolaire, certifient avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engagent à le respecter. **Toute modification devra se faire par écrit et sera remise à la personne présente dans le bus.**

**Date et Signature du responsable légal**

Observations :



**FICHE D'INSCRIPTION  
TRANSPORT SCOLAIRE ANNEE 2026/2027**

**2e Enfant**

**(à retourner impérativement au plus tard le vendredi 17 juillet en Mairie)**

**NOM ET PRENOM DE L'ENFANT**

Date de Naissance

Adresse :

PHOTO  
(obligatoire)

**Nom et Prénom d'un Responsable légal**

N° Tél

Courriel

@

**Contact en cas d'absence (gardienne ou autre)**

N° Tél

**ECOLE fréquentée**

Bornèque   
Canetons Mat.   
Centre B   
Centre A

**Arrêt de prise en charge**

**Le matin**  Acacias  
 Marronniers  
 Japy  
 Centre-ville  
 Maison Enfant  
 Bornèque (ex Mésanges)

**Arrêt où l'enfant doit être déposé**

**Avant le repas**  Maison Enfant  
 Japy  
 Acacias  
 Marronniers  
 Centre-ville

**Après le repas**

(Horaires précis voir feuille jointe)

Acacias  
 Marronniers  
 Japy  
 Centre Ville  
 Maison Enfant  
 Mésanges

**Le soir**

Maison Enfant  
 Mésanges  
 Japy  
 Acacias  
 Centre Ville  
 Marronniers

Par la présente signature, le responsable légal et l'enfant valident leur demande d'inscription au service de bus scolaire, certifient avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engagent à le respecter. **Toute modification devra se faire par écrit et sera remise à la personne présente dans le bus.**

**Date et Signature du responsable légal**

Observations :



# Règlement du Transport scolaire municipal

## Année scolaire 2026-2027

### Préambule – Conditions d'accès

La ville de Beaucourt en qualité d'autorité organisatrice des transports scolaires pour la desserte des écoles maternelles et élémentaires, veille au respect des obligations de toutes les parties prenantes : transporteur, élèves et parents d'élèves.

A cet égard, elle œuvre dans l'intérêt général. Il est rappelé que l'utilisation du ramassage scolaire est gratuite et soumise à une inscription obligatoire préalable à la prise en charge de l'élève.

Les familles qui bénéficient de ce service, conçu pour répondre au besoin du plus grand nombre, s'engagent à respecter le présent règlement dont l'objectif est de fixer les conditions en favorisant la sécurité, la discipline et donc le bon fonctionnement du service.

### • Article 1<sup>er</sup> - HORAIRES et EMBARQUEMENT

Les horaires de desserte sont déterminés par la Ville de Beaucourt après concertation et accord des Directeurs des écoles afin de prendre en compte les contraintes horaires d'entrées et de sorties des structures scolaires et périscolaires.

Les élèves doivent arriver avant l'heure prévue de ramassage et être prêts à monter dans le bus dès qu'il arrive. Le chauffeur a pour consigne de ne pas attendre les retardataires.

Pendant l'attente, les élèves doivent rester à proximité de l'arrêt, attendre dans le calme l'arrivée du bus, respecter la propriété des riverains (pelouses, fleurs, véhicules...).

La montée se fait à l'arrêt complet du bus, en ordre et sans précipitation, les plus jeunes montant les premiers.

Dans le bus, les élèves se dirigent rapidement vers une place assise disponible. Avant de se lever, les élèves attendent l'arrêt complet du bus.

Après la descente, les élèves ne traversent jamais par le côté avant du bus si celui-ci est toujours à l'arrêt.

Les arrêts sont les suivants :

Acacias – Marronniers – Japy – Centre-ville - Maison de l'Enfant → En direction des différentes Ecoles Beaucourtoises.

**Aucune dérogation pour un autre arrêt ne sera accordée.**

### • Article 2 - DISCIPLINE et SÉCURITÉ

Dans le bus, les élèves doivent :

- Impérativement rester assis durant tout le trajet et placer cartables et sacs sous leur siège.
- Se conduire correctement et respecter tous les passagers sans vulgarité, chahut, ni bagarre.
- Être courtois avec le chauffeur, ne pas le distraire.
- Obéir aux injonctions du chauffeur et des accompagnateurs qui les aident à s'asseoir, font respecter le règlement et assurent la sécurité.

## Il est interdit de :

- Se déplacer en cours de trajet, de jeter des projectiles, passer les bras ou la tête par la fenêtre, se mettre debout, s'asseoir à genoux ou s'allonger sur les banquettes, s'asseoir sur le côté avec les jambes dans l'allée.
- S'asseoir sur les marches du bus.
- Encombrer le couloir ou la sortie de secours avec des cartables ou autres objets.
- Manger ou boire.
- Manipuler les mécanismes d'ouverture des fenêtres, de la porte principale ou arrière.
- Lancer des objets par la fenêtre ou par la porte.
- Dégrader ou salir le bus.

La commune décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet de valeur dans le bus scolaire.

## • Article 3 - RESPONSABILITÉS

### Utilisation du service :

L'utilisation du service de bus est un choix des parents. Le personnel municipal présent dans le bus ne procède à aucun contrôle des absences lors de la montée des enfants que ce soit à l'aller ou au retour de l'école.

### Répartition des responsabilités :

#### **Avant les temps scolaires :**

<b>Trajet maison / arrêt scolaire</b>	<b>Dans le bus</b>	<b>Trajet arrêt scolaire / école</b>
Parents	Encadrement assuré par la ville pour tous les élèves	Un encadrement est assuré par la ville

#### **Après les temps scolaires :**

<b>Après l'école</b>	<b>Trajet école / arrêt scolaire</b>	<b>Dans le bus</b>	<b>Trajet arrêt scolaire / domicile</b>
La sécurité des enfants est de la responsabilité de la ville pour l'accès au bus	Un encadrement est assuré par la ville	Un encadrement est assuré par la ville pour tous les élèves	Parents

### Accompagnement à la descente du bus après les cours :

A la descente du bus, les enfants sont à la charge des parents.

La commune ne vérifie pas l'identité de l'accompagnateur accueillant l'enfant et décline toute responsabilité pour cette prise en charge.

Toutefois, dans le cas exceptionnel où aucun accueillant n'est présent à l'arrêt, les enfants des maternelles seront ramenés par l'accompagnatrice à la Maison de l'Enfant (ou le cas échéant à la Mairie).

L'accueil à la Maison de l'Enfant sera alors facturé à la famille selon les tarifs en vigueur.

Les parents seront prévenus par téléphone afin qu'ils viennent chercher leur enfant. L'absence répétée de l'accueillant pourra entraîner l'exclusion définitive de l'enfant.

En cas d'empêchement (accidents de la circulation, ...) pour récupérer l'enfant, les parents devront impérativement prévenir la Mairie au 03 84 58 75 60.



# TOURNÉE RAMASSAGE SCOLAIRE 2026 / 2027

## ALLER

	Matin	Après-midi
<b>Départ</b>		
Acacias	7 h 55	12 h 55
Marronniers	8 h 00	13 h 00
Japy	8 h 03	13 h 03
Centre ville – rue Pergaud	8 h 10	13 h 10
MDE	8 h 12	13 h 12

	Matin	Après-midi
<b>Arrivée</b>		
Canetons Maternelle	8 h 14	13 h 14
Bornègue	8 h 20	13 h 20
Centre B	8 h 24	13 h 24
Centre A	8 h 28	13 h 28

## RETOUR

	Matin	Après-midi
<b>Départ</b>		
Canetons	11 h 27	16 h 27
Bornègue	11 h 30	16 h 30
MDE (Haut rue Beucler)	11 h 37	16 h 37
Centre ville – rue Pergaud (descente maternelles)	11 h 41	16 h 41
Centre B	11 h 45	16 h 45
Centre A	11 h 50	16 h 50

	Matin	Après-midi
<b>Arrivée</b>		
Japy	11 h 50	16 h 54
Acacias	11 h 54	17 h 00
Marronniers	11 h 57	17 h 03
Mésanges (rue de Dampierre)		17 h 06